DEMANDE DE DESIGNATION D'AVOCAT EN URGENCE
EXCLUSIVEMENT PAR TELECOPIE (Inutile de se déplacer)

Ce formulaire est destiné aux personnes qui font l'objet d'une des mesures ci dessous**,**
SANS ASSIGNATION A RESIDENCE ET SANS PLACEMENT EN RETENTION

Destinataire **Ordre des Avocats**
Télécopie n° 04 91 15 31 16
Horaires d'ouverture : **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**
Fermé au cours des ponts.

Expéditeur ……
N° de télécopie obligatoire pour recevoir la désignation……

POUR
Nom……
Prénom……
Téléphone……
Adresse……
……

Et/ou personne à contacter
Nom……
Prénom……
Téléphone……
Télécopie ……
Mail……

QUI FAIT L'OBJET (cocher)

- D'une obligation de quitter le territoire français avec délai de départ volontaire prise sur le fondement de l'article L 511-1-I **= délai de recours de 15 jours**

  en date du notifiée le à heures

- D'une interdiction de retour prise sur le fondement de l'article L 511-1-III

  en date du notifiée le à heures

- D'une décision de transfert vers un Etat membre du Règlement Dublin III
  en date du notifiée le à heures

AUDIENCE FIXEE AU (le cas échéant) à heures

REPONSE DU BATONNIER

Désignation de Maître……
Adresse……
Téléphone……
Télécopie……
Mail……

Fait à Marseille le

Le Bâtonnier

COPIE DU PRESENT A L'AVOCAT DESIGNE AVEC LEQUEL LA PERSONNE CONCERNEE DOIT PRENDRE CONTACT DANS LES MEILLEURS DELAIS.